



Guide des écoles 2025

Site Internet : ville-aureilhan.fr
Page Facebook : Mairie d'Aureilhan



MAIRIE
Place François Mitterrand
65800 AUREILHAN
Tel. 05 62 38 91 50

Contactez le Service Scolaire
et Périscolaire via l'adresse email :
scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

Ville d' **AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées

Édito



Emmanuel ALONSO,
Maire



Virginie FAVERON,
Maire-Adjointe à
l'Éducation

*Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves d'Aureilhan,*

Avec trois écoles maternelles et élémentaires réparties sur cinq bâtiments accueillant au quotidien plus de 530 élèves, Aureilhan est une ville pleinement mobilisée en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Ainsi, lorsque la Ville dépense 3€, 1€ est consacré à l'éducation. Loin d'une simple ambition, l'action en faveur de l'éducation est un engagement fort. Un véritable contrat moral basé sur une détermination sans faille afin de bâtir les meilleures conditions d'enseignement possibles, et ainsi permettre à chaque enfant de s'épanouir à travers des services publics de qualité.

Derrière cette politique volontariste, ce sont aussi et surtout des hommes et des femmes qui sont engagés pour permettre la mise en place de ces initiatives : agents de services, personnels du Restaurant Scolaire, ATSEM, agents des Services Techniques et Administratifs... Nous tenons à les remercier pour le travail formidable qu'ils accomplissent jour après jour. Sans eux, la partition de cette symphonie du quotidien ne pourrait être interprétée avec justesse.

Sectorisation et présentation des écoles, tarifs des repas, calendrier des différentes démarches d'inscription à accomplir ou bien encore présentation du Restaurant Scolaire : vous retrouverez dans ces pages les principales informations afin de découvrir les actions mises en place par la Ville dans le domaine de l'Éducation, et accompagner au mieux les démarches nécessaires aux inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires. N'hésitez pas à consulter tout au long de l'année le site Internet de la Ville afin d'être informés des dernières actualités de la Ville, ou bien encore à contacter le service Scolaire et Périscolaire de la Mairie pour toute question ou demande de précision.

Emmanuel ALONSO et Virginie FAVERON

Rencontrer

Virginie FAVERON, Maire-Adjointe
en charge des Affaires Scolaires
et Périscolaires, sur rendez-vous.
Tel. 05 62 38 91 50

*Document offert par la Ville d'Aureilhan - Ne pas jeter sur la voie publique
Impression Reprint Imprimeur, avril 2025 - 1 000 exemplaires
Réalisation : Service communication de la Ville d'Aureilhan*

Les écoles d'Aureilhan

Ecole Primaire Les Cèdres



Bâtiment élémentaire
Impasse des Cèdres
Tél. : 05 62 37 53 34
Email : ce.0650705N@ac-toulouse.fr



Bâtiment maternelle
Impasse des Cèdres
Tél. : 05 62 36 32 39

Ecole maternelle Marcel Pagnol



18, rue Jules Guesde
Tél. : 05 62 36 88 77
Email : ce.0650634L@ac-toulouse.fr

Ecole élémentaire Lamartine



Bâtiment A:
Rue Lamartine



Bâtiment B:
2, rue Joliot-Curie

Tél. : 05 62 36 87 86
Email : ce.0651064d@ac-toulouse.fr

Sommaire

- 4 / Les acteurs éducatifs
- 6 / Le planning et les responsabilités dans les écoles
- 7 / Les chiffres clés et remise au vert d'une cour d'école
- 8 / La vie à l'école
- 10 / Les inscriptions scolaires : calendrier des étapes
- 12 / La carte de sectorisation des écoles
- 13 / Le Restaurant Scolaire
- 14 / La réservation des repas
- 15 / Les tarifs repas-garderie
- 16 / Une journée avec une famille à Aureilhan
- 18 / Les portes ouvertes
- 19 / Personnalise ton guide



L'équipe administrative du Service Scolaire et Périscolaire.
De gauche à droite : Anne-Lise, Laure et Bérengère.

Les acteurs

éducatifs :

une cohérence éducative sur le territoire

L'Éducation Nationale

Le Ministère de l'Éducation Nationale est chargé de la gestion des programmes d'enseignement ainsi que du personnel enseignant et de direction des écoles. La direction de l'école est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement ainsi que du respect du règlement. Les professeurs des écoles assurent les enseignements, tandis que des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires peuvent intervenir pour soutenir les enfants.

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine et interviennent sur le temps scolaire et périscolaire. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), en complémentarité avec l'équipe enseignante, permet de prendre en compte des besoins spécifiques en lien notamment avec les difficultés d'apprentissage.

La Ville d'Aureilhan

L'ensemble des intentions éducatives de la Ville est retranscrit dans son Projet Educatif de Territoire (PEDT). Ce dernier permet de coordonner les actions des différents acteurs éducatifs de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

La Ville est responsable de la construction, des travaux et de l'entretien des établissements scolaires.

Elle organise la restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires. La Ville accorde une subvention à la Caisse des Ecoles qui permet notamment de financer les achats de manuels et fournitures scolaires, transports divers (piscine, sorties pédagogiques, sorties de fin d'année) ainsi que la gestion du restaurant scolaire.

La Commune assure le recrutement et la gestion des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et des Agents de Service des écoles. Ces agents assurent la garderie, le temps du restaurant scolaire, et sont chargés de l'entretien des classes, des dortoirs et du matériel scolaire. Les ATSEM apportent leur aide aux équipes enseignantes pour les activités pédagogiques et l'hygiène des enfants.



La Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC)

Elle accueille vos enfants :

- Les matins, midis et soir en période scolaire temps scolaire ; il s'agit de l'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAE) pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires
- Les mercredis et vacances scolaires (hors vacances de Noël).
- Lors du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les écoles élémentaires Lamartine et des Cèdres.

Un groupe d'ATSEM de l'école des Cèdres et de Marcel Pagnol

De bas en haut : Sandrine, Stéphanie, Corinne, Stéphanie et Laurence.

Le tissu associatif

Certaines associations interviennent durant le temps scolaire au sein des écoles. Les associations aureilhanaises proposent également des activités variées aux enfants durant le temps extrascolaire.

Le *Guide des Associations* est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site internet de la Commune : www.ville-aureilhan.fr



Le planning et les responsabilités dans les écoles

Maternelle		Elémentaire	
Horaires	Activités	Horaires	Activités
7h30 - 8h35	Garderie	7h30 - 8h30	Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)
8h35 - 8h45	Accueil des enseignants	8h30 - 8h40	Accueil des enseignants
8h45 - 12h	Enseignement obligatoire	8h40 - 12h	Enseignement obligatoire
12h - 13h50	Pause méridienne : Garderie ou Restaurant Scolaire	12h - 13h50	Pause méridienne : ALAE ou Restaurant Scolaire
13h50 - 14h	Accueil des enseignants	13h50 - 14h	Accueil des enseignants
14h - 16h45	Enseignement obligatoire	14h - 16h40	Enseignement obligatoire
16h45 - 18h30	Garderie	16h40 - 18h30	ALAE

Des protocoles de transfert de responsabilités ont été validés en Conseils d'écoles en 2023. Ils visent à définir les responsabilités de chacun sur les différents temps d'accueil des enfants et à faciliter les transitions. La Commune est responsable de la garderie et du Restaurant Scolaire, la MJC de l'ALAE, l'Education Nationale de l'enseignement. En dehors de ces temps-là, et sans inscription aux Services Périscolaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

La fréquentation des Services Périscolaires (Garderie, ALAE et Restaurant Scolaire*) nécessite le dépôt d'un dossier en Mairie.

*réservation des repas obligatoire



Remise au vert de la Cour de l'école élémentaire des Cèdres

Mardi 17 septembre 2024, la Municipalité inaugurerait le réaménagement de la Cour de récréation de l'école élémentaire des Cèdres, désormais école primaire les Cèdres. Ce chantier s'est tourné vers l'avenir, articulé autour du triptyque désimpermeabilisation - végétalisation - confort thermique.

Un projet pensé pour les citoyens de demain

La Ville a eu comme ambition de transformer ce projet en opportunité, mais également en expérimentation pour les autres cours d'écoles d'Aureilhan dans les années à venir. Aujourd'hui, de nouveaux jeux en bois sont à la disposition des élèves tandis que des feuillus, installés à l'automne près des façades, améliorent le confort thermique des bâtiments.



Le grand + du projet : la suppression d'une surface imperméabilisée de 1 590 m².



Interprétation émouvante par des élèves de l'école des Cèdres de la chanson Liberté, Egalité, Fraternité lors de l'inauguration.



Montant total de l'opération : 115 126 € TTC



La vie à l'école

Les projets pédagogiques des écoles peuvent inclure :

- Cycle piscine
- Ecole du dehors, sensibilisation à la biodiversité, la faune et la flore
- Prévention routière
- Passeport informatique et prévention face au numérique
- Eveil linguistique (Anglais)
- Eveil diététique et alimentaire
- Sorties scolaires de fin d'année (Maison de la Nature, parcs, etc.)
- Intervenants en classe, intervenants en Education physique et sportive (associations sportives, USEP, fédérations sportives départementales)
- Eveil à la Culture (sorties à la bibliothèque, musées, conservatoire, théâtre, etc.)

Les traditions des écoles :

- Accueil du Père Noël et Chants
- Carnaval
- Fêtes des écoles
- Olympiades
- Courses annuelles des écoles élémentaires
- Organisation d'un tournoi d'échecs

Les coopératives scolaires

Chaque école dispose d'une coopérative scolaire qui accompagne financièrement les différentes initiatives des écoles en complément des crédits alloués par la Caisse des Ecoles.



Le rôle des parents dans la vie de l'école

Les parents d'élèves élus peuvent s'investir et participer à la vie des écoles au travers de deux instances :

Le Conseil d'Ecole

C'est l'instance principale de l'école. Organe de concertation présidé par la Directrice ou le Directeur de l'école, il réunit les représentants de la communauté éducative (équipe enseignante, Inspecteur de l'Education Nationale, représentants élus de la Mairie, parents d'élèves élus) et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Caisse des Ecoles

Etablissement public communal présidé par le Maire dont la principale mission est de favoriser la fréquentation scolaire.

Elle permet de venir en appui des différents projets portés par les écoles (spectacles, matériels, etc.). Des parents d'élèves y sont élus et participent à la vie de l'instance. Les élections à la Caisse des Ecoles se déroulent tous les 3 ans. Les prochaines élections à la CDE se dérouleront en décembre 2025.

A côté de ces deux instances, il existe des associations de parents d'élèves qui portent des actions (ventes de gâteaux, tombolas...) au bénéfice des écoles.



Lors des différents temps d'accueil organisés, la prise en compte du rythme des enfants se traduit par :

- Une attention particulière à la qualité de l'accueil ;
- L'aménagement d'espaces de jeux libres et de repos ;
- La mise en place d'activités sur le temps libre ;
- La prise en compte spécifique des besoins des élèves.



Dispositif d'accueil des – de 3 ans

Un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans labellisé par l'Éducation Nationale a été mis en place à la rentrée de septembre 2018 à l'école maternelle des Cèdres. Une salle de classe, spécialement dédiée à cet accueil, est aménagée. L'école maternelle Marcel Pagnol se réserve la possibilité d'accueillir des enfants de moins de 3 ans en fonction des effectifs de l'école.

Écoles maternelles

1 ATSEM par classe. Activités autour du livre, de la gestion des émotions, du vivre ensemble. Activités manuelles qui favorisent la petite motricité et d'activités sportives pour la motricité globale.

Écoles élémentaires

Activités de découvertes culturelles, artistique et sportives. L'ensemble des classes des écoles élémentaires est équipé d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur interactif. Chaque école est doté d'une classe mobile de 10 ordinateurs hybrides. (Dispositif « socle numérique » avec une subvention obtenue de la part de l'Etat en 2021).

Inscriptions scolaires

Calendrier des étapes

Dès l'âge de 3 ans, votre enfant doit être inscrit à l'école maternelle. Cette obligation s'applique dès la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 3 ans. Découvrez les étapes clés de l'inscription de votre enfant dans le système éducatif.



1

Se munir du dossier d'inscription scolaire

Départ

Les inscriptions scolaires débutent au mois de mars pour la rentrée de septembre suivante.



Qui est concerné ?

- Les élèves qui s'inscrivent pour la 1^{ère} fois à l'école.
- Les nouveaux arrivants sur la Commune.
- Les élèves de grande section de maternelle qui passent au cours préparatoire.

Comment ?

- A retirer auprès du Service Scolaire et Périscolaire en Mairie.
- A télécharger sur le site internet de la Ville ville-aureilhan.fr
- Les dossiers sont également distribués dans les cartables par les Directions pour les élèves de grande section déjà scolarisés à Aureilhan.



Le saviez-vous ?

Le Service Scolaire et Péricolaire est disponible pour répondre à vos questions. Contactez-le par email : scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

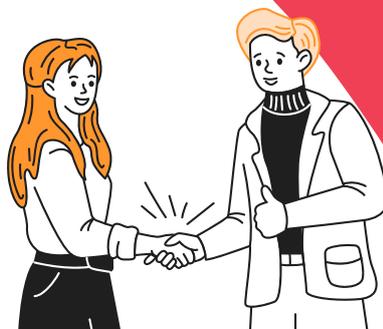


2

Dossier à déposer en Mairie dans les meilleurs délais

Vous devrez impérativement fournir les documents suivants :

- Livret de famille (partie parents et enfants) ou extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



3
Délivrance d'un certificat d'inscription par la Mairie



Documents à fournir :

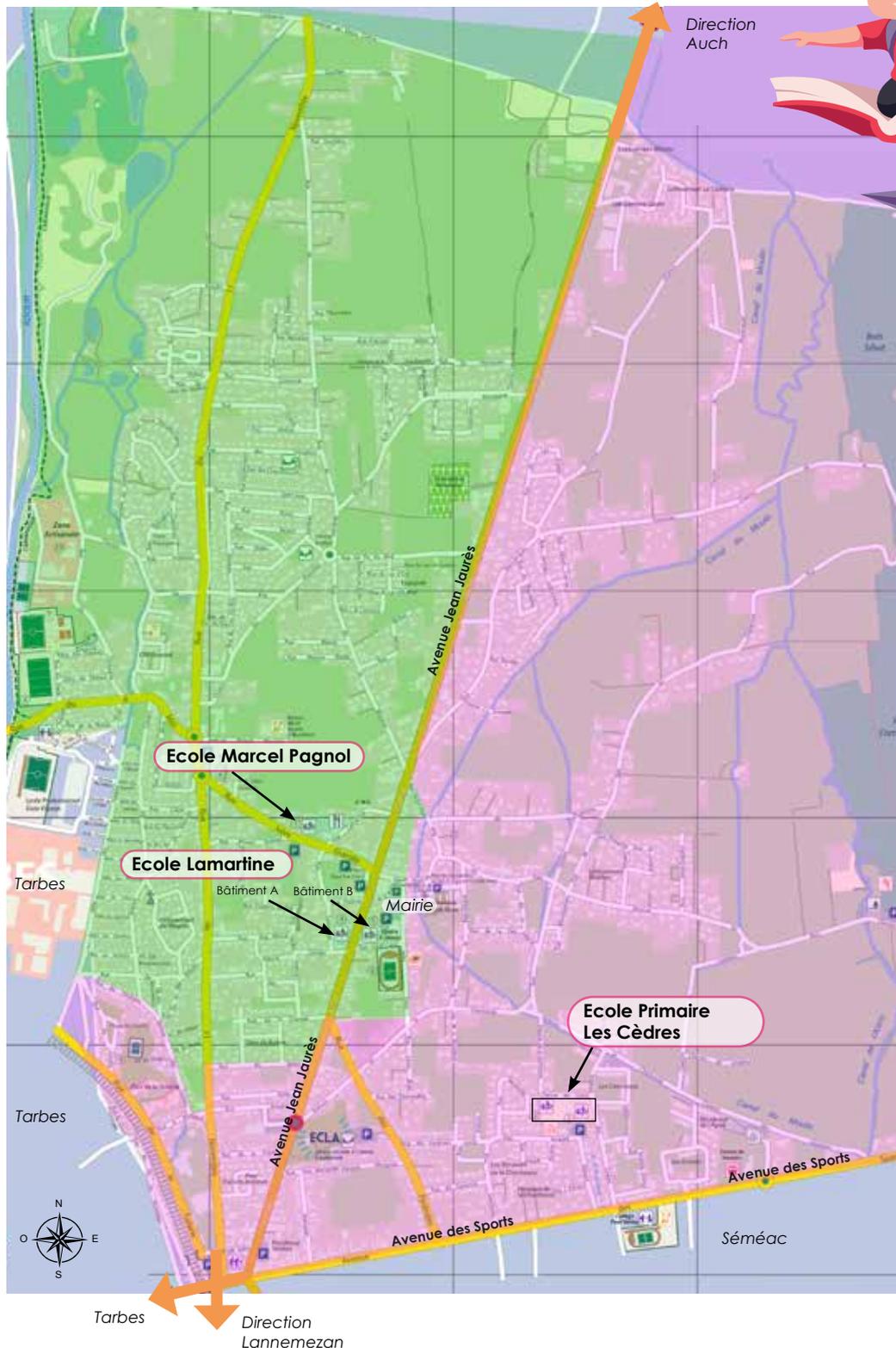
- Certificat d'inscription délivré par la Mairie.
- Document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- Certificat de radiation si l'enfant était précédemment scolarisé (hors Aureilhan).

4
Prise de rendez-vous avec la Direction de l'école pour inscription définitive

Carte de sectorisation des écoles

Délibération n°2018-23 du 10 avril 2018

Votre enfant sera inscrit dans l'école de votre secteur.
Cette sectorisation est décidée par délibération du
Conseil Municipal.



Secteur
Marcel Pagnol
et Lamartine

Secteur
Cèdres



Restaurant Scolaire :

un service public géré par la Ville

Le Restaurant Scolaire fait partie des services périscolaires proposés aux enfants. Les repas sont servis tous les jours.

L'équipe actuelle du Restaurant Scolaire est la suivante :

- Un chef de cuisine.
- Deux cuisinières dont un second de cuisine.
- Trois agents polyvalents cuisine (confection des repas, mise en place de la salle et plonge).
- Une personne en renfort pour la plonge.



Le Restaurant Scolaire prépare les repas pour les élèves de la Ville. Cela représente 350 repas maximum par jour. La cuisine prépare également les repas pour le centre de loisirs, les mercredis et à chaque vacances scolaires (sauf pendant les vacances scolaires de Noël).

Un bâtiment répondant aux usages actuels

Le bâtiment a été réhabilité durant l'été 2024, avec 3 objectifs clairement identifiés :

- Augmenter les places en dédiant une salle partagée (la salle d'activité) à une fonction restauration prioritaire, ainsi un sas a été créé pour rattacher les deux bâtiments.
- Sécuriser l'accès des élèves depuis la rue Jules Guesde après la descente du bus, en créant un cheminement dédié, tout en mettant la production des repas en conformité avec les exigences sanitaires.
- Améliorer le confort des usagers et des agents municipaux : circulations plus claires, sanitaires réaménagés, stockages optimisés. Un préau pour l'attente des enfants a également été créé.

Le montant des travaux s'élève à 461 000€ TTC, dont 36% d'autofinancement de la Ville.



Le nouveau préau.



L'équipe en pleine préparation.

Plus de 50 000 repas sont fabriqués chaque année par l'équipe du Restaurant Scolaire.

100% des viandes « fraîches » servies sont d'origine française.

Produits bio et locaux en progression constante.

Plus de 43 % sont des produits EGALIM (bio, locaux ou labellisés).

Menus consultables sur le site Internet www.ville-aureilhan.fr
Un menu végétarien par semaine.

Réservation des repas



Depuis la rentrée de septembre 2023, les parents réservent et annulent obligatoirement les repas de leurs enfants sur le Portail Citoyen (Espace Famille) au plus tard le lundi avant 12h pour la semaine suivante dans la limite de 350 places.

Attention : Je réserve = Je m'engage

Toute réservation doit être effectuée au plus près de vos besoins. Si vous n'annulez pas vos repas dans les délais impartis, vous serez facturé au tarif en vigueur (sauf cas particulier mentionné dans le règlement intérieur et sous réserve de présentation d'un justificatif).

- 1 Je dépose mon dossier d'inscription périscolaire en Mairie avant le 25 mai chaque année. Soyez à jour de vos paiements.
- 2 Je réserve les repas au plus près de mes besoins et dans les délais impartis. Tout repas réservé sera facturé au tarif en vigueur. Réservations ouvertes à compter de mi-août chaque année.
- 3 J'annule le ou les repas réservés dans les délais impartis, sinon je suis facturé.

Comment ?

Je me connecte à mon espace famille sur le Portail Citoyen et je réserve ou j'annule les repas au plus tard le lundi avant midi pour la semaine suivante. Les repas peuvent être réservés à l'année.



Attention : au delà de 350 repas réservés par jour (capacité maximale du Restaurant Scolaire), votre enfant ne pourra pas fréquenter le Restaurant Scolaire.



Ce fonctionnement permet :

- une meilleure gestion de la capacité d'accueil et de production du restaurant scolaire avec des effectifs contrôlés ;
- une meilleure gestion des stocks (le nombre de repas journaliers étant connu), avec des coûts maîtrisés ;
- une bonne action pour la planète en limitant le gaspillage alimentaire.



Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous référer au règlement intérieur des Services Périscolaires.

Tarifs Repas Garderie



Le Restaurant Scolaire

Tarifs appliqués aux parents Aureilhanais

Tranches quotient familial	Tarifs
A inférieur ou égal à 499€	1,00 €
B 500€ à 749€	3,50 €
C 750€ à 999€	3,90 €
D 1000€ à 1199€	4,30 €
E 1200€ à 1499€	4,70 €
F égal ou supérieur à 1500€	5,10 €

La garderie (maternelle)* et l'Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole ALAE (élémentaire)**

Sur chaque site, **dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir**. Une garderie et un ALAE sont organisés pour les élèves qui ne déjeunent pas au Restaurant Scolaire de 12h à 12h30 et de 13h30 à 13h50.

Tarifs appliqués aux parents Aureilhanais

Tranches quotient familial	Forfait mensuel Garderie	Forfait journalier garderie	Forfait mensuel ALAE	Forfait journalier ALAE
A inférieur ou égal à 499€	19,50 €	3,30 €	20,00 €	3,40 €
B 500€ à 749€	20,50 €		21,00 €	
C 750€ à 999€	21,50 €		22,00 €	
D 1000€ à 1199€	22,50 €		23,00 €	
E 1200€ à 1499€	24,00 €		24,50 €	
F égal ou supérieur à 1500€	25,00 €		25,50 €	

* gérée par la Commune

**animé par la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC)



Pour les inscriptions périscolaires : se munir du dossier au cours du mois d'avril et le déposer en Mairie avant le 25 mai chaque année avec les pièces à fournir.

Une journée avec une famille à Aureilhan

Suivez la journée type d'une famille composée d'une grand-mère, une mère, un père, un adolescent et une petite fille. Ces interactions illustrent la diversité des services publics proposés par la Municipalité.



8H

La mère se rend au travail, en vélo. Elle bénéficie des aménagements mis en place depuis 2022 afin de faciliter la pratique du vélo et améliorer la sécurité des cyclistes : abris-vélos, station-service et sas vélos aux feux tricolores.



7H

Le père part pour son footing matinal direction le **bois d'Aureilhan**. Il bénéficie de la réhabilitation du parcours santé, projet lauréat de la troisième édition du budget participatif. Il s'entraîne pour la course Octobre rose proposée au mois d'octobre.



6H30

C'est l'heure du lever pour la grand-mère. Elle habite à la **résidence pour personnes âgées autonomes « Les Jardins de la Tuilerie »**, construite en partenariat avec l'OPH 65 et située avenue Jean Jaurès.

DÉPART

16H30

Désireuse d'entamer une reconversion professionnelle et devenir assistante maternelle, la mère se rend au **Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »**. Le RPE est un service gratuit mis en place par les Communes de Séméac et Aureilhan, en partenariat avec la CAF des Hautes-Pyrénées et le Département des Hautes-Pyrénées.



16H15

A sa sortie du Centre de Santé, la grand-mère se rend au **CCAS**, qui propose un service de Téléassistance. Un gage de sécurité et de sérénité. Ensuite, elle ira lire un livre juste à côté, au **Square des Droits de l'Homme** inauguré en juin 2024, afin de profiter de cet espace de fraîcheur.



16H

Le fils se rend au **stade des Pompons Verts**, dont les 165m² de vestiaires ont été réhabilités en octobre 2022. C'est l'heure de son entraînement de football.



17H

Le père accompagne sa fille à l'**EMSA** pour son cours de judo.



20H

Le père et la mère se rendent à un **spectacle à l'ECLA**, repéré dès le lancement de la saison culturelle chaque année en octobre. Ce bijou architectural accueille une programmation culturelle dense et variée.



9H

Le père dépose sa fille à l'**Accueil de Loisirs**, situé rue Jules Guesde. Elle y passera une matinée pleine d'activités, mises en place par la MJC.



10H

La grand-mère se rend à **France Services**, ouvert depuis janvier 2022. Grâce aux conseils et à l'accompagnement des agents, elle réalise en ligne sa pré-demande de renouvellement de carte d'identité.



11H30

La mère file à la **Mairie** : elle a rendez-vous afin de refaire son passeport.



12H

C'est l'heure du déjeuner au **Restaurant Scolaire** pour les enfants du centre de loisirs. Géré par la Commune et réhabilité à l'été 2024, il prépare les repas pour les 4 écoles de la Ville et le centre de loisirs. Cela représente 350 repas maximum par jour, soit plus de 50 000 repas chaque année.



13H

Le père profite de sa pause déjeuner pour consulter depuis le **site internet aureilhan.fr** le **Portail Citoyen**, qui lui permet de régler les factures du service périscolaire de sa fille (Restaurant Scolaire) et de prendre connaissance des repas proposés.



14H

La grand-mère se rend au **city-stade** de la rue Jacques Prévert avec son petit-fils. Ils prennent ensuite la direction du **skatepark de l'EMSA**, lauréat de la seconde édition du budget participatif. Ensuite, elle emmènera sa petite fille à l'**ECLA** pour qu'elle profite de l'aire de jeux, installée au sein du parc.



15H

La grand-mère profite de la proximité des équipements en centre-ville pour se rendre au **Centre de Santé**, ouvert en janvier 2020 et pour lequel la Ville salarie cinq médecins et une équipe administrative. Depuis le mois de juillet 2024, elle profite d'une salle d'attente plus moderne et confidentielle.

**AUREILHAN A VOS CÔTÉS
AU QUOTIDIEN**

Portes ouvertes des écoles et du Restaurant Scolaire



Les portes ouvertes sont un temps d'échange qui se déroule en présence des équipes scolaires, périscolaires et des élus pour informer et, si besoin, rassurer parents et enfants sur la rentrée scolaire à venir.

Rendez-vous dans l'Ecole Primaire Les Cèdres, les écoles Lamartine et Marcel Pagnol et au Restaurant Scolaire.



Portes ouvertes à l'école Lamartine.



Portes ouvertes à l'école des Cèdres.



Conférence de presse pour annoncer l'événement.



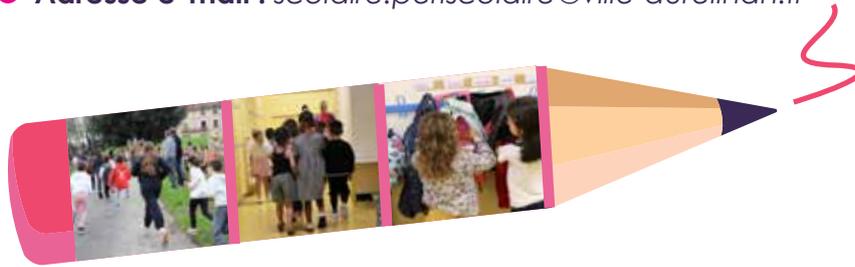
RESTONS CONNECTÉS !

- Pour gérer vos réservations, consulter vos factures, etc. :

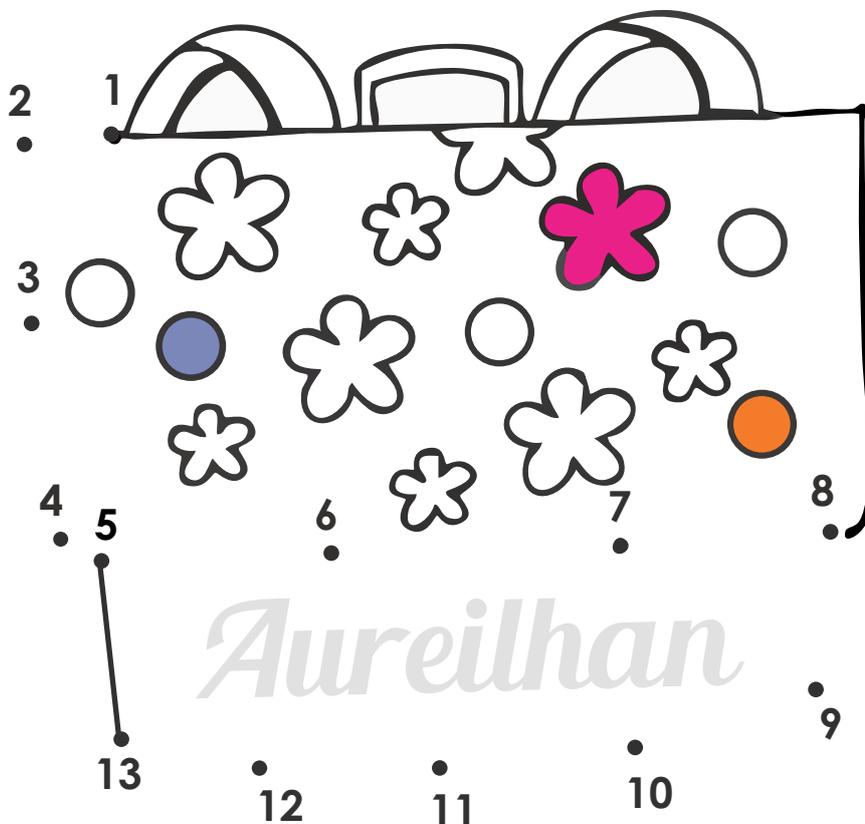
Portail Citoyen : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAureilhan/accueil>

- Site internet : www.ville-aureilhan.fr

- Adresse e-mail : scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr



Je relie les points de 1 à 13 et je colorie



Cèdres
Lamarantine

Aureilhan

Pagnol

PORTES OUVERTES



des & du
ÉCOLES **RESTAURANT**
SCOLAIRE

début des visites
à 17H30

début de la visite
à 18H30



Mardi
29 avril
2025

Rencontres,
découverte et visite des locaux,
renseignements...

www.ville-aureilhan.fr

Ville d'

AUREILHAN

Hautes-Pyrénées

